

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 27 Mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept du mois de Mai, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers

Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 29
- représentés : 4
- absent : 0

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
18 mai 2021

Étaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

-3 JUIN 2021

Par procuration : Madame Françoise AMARGER-BRAJON (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Monsieur François ROBIN (Monsieur Laurent SUAU), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Jean-François BERENGUEL) Adjointe, Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue dont la liste suit sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 016.21 :** Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux " Aménagement des boulevards urbains de Mende " - 2ème phase - Tranche Optionnelle 1 - Lot n°4
- ❖ **N° 017.21 :** Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de travaux " Réhabilitation et extension du cinéma Le Trianon à Mende - Phase 1 - Lots N°2 et 3 "

- ❖ N° 019.21 : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux "Construction du musée du Gévaudan - LOTS N°1 et 3"
- ❖ N° 020.21 : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de services "Mobiliers urbains publicitaires d'information et abris-voyageurs"
- ❖ N° 021.21 : Arrêté autorisant la signature d'un avenant au marché de fournitures "Achat avec reprise de véhicules pour la Commune de Mende - Lot 1, Lot 2 et Lot 3"
- ❖ N° 022.21 : Arrêté autorisant la signature du marché "Fourniture d'une balayeuse compacte "
- ❖ N° 023.21 : Arrêté autorisant signature du marché "Travaux réseaux secs Avenue du 11 Novembre "
- ❖ N° 026.21 : Arrêté autorisant signature du marché "Prestations de communication – Moto Club Lozérien pour la saison 2020 "

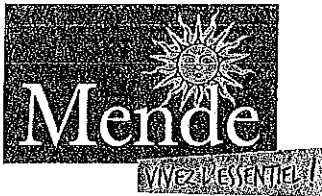
Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DONNE ACTE.

Publié le 3 JUIN 2021
 Le Maire,



Pour extrait conforme,
 Mende, le 31 mai 2021
 Le Maire,
 Laurent SUAU





**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX
« AMENAGEMENT DES BOULEVARDS
URBAINS DE MENDE – 2^{ème} phase – Tranche
Optionnelle 1 »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de travaux « Aménagement des boulevards urbains de Mende – Tranche Optionnelle 1 » affermie le 10 septembre 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux ci-dessus exposé,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise RODIER SAS demeurant ZA 3 bis rue des Carrières – 48000 MENDE concernant le Lot N°4 Electricité – Eclairage public – Tranche Optionnelle 1 Bourrillon 2/Soubeyran 1.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 12 AVR. 2021

Fait à Mende, le 12 AVR. 2021

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le 16 AVR. 2021

Accusé de réception du 16 AVR. 2021



**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX
« REHABILITATION ET EXTENSION DU
CINEMA LE TRIANON A MENDE – Phase 1 »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de travaux « Réhabilitation et extension du cinéma Le Trianon à Mende »

VU la décomposition dudit marché en 4 lots, à savoir :

- Lot 1 : Désamiantage
- Lot 2 : Déconstruction
- Lot 3 : Rénovation des chaînes sonores
- Lot 4 : Voirie Réseaux Divers

Télétransmis à la Préfecture

Le: 16 AVR. 2021

Accusé de réception du 16 AVR. 2021

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure des avenants au marché de travaux ci-dessus exposé,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise SLE demeurant 1, allée Raymond Fages concernant le Lot N°2 Déconstruction.

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise SAS CINEMA TELEC SERVICE demeurant 25 boulevard de St Marcel – 13011 MARSEILLE concernant le Lot N°3 Rénovation des chaînes sonores.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 12 AVR. 2021

Fait à Mende, le 12 AVR. 2021

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU



Laurent SUAU





**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN
AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX
« CONSTRUCTION DU MUSEE DU GEVAUDAN »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de construction du musée du Gévaudan,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux ci-dessus exposé,

VU la décomposition dudit marché en 16 lots, à savoir :

- Lot 1 : Démolitions – gros œuvre, notifié le 20 décembre 2019,
- Lot 2 : Ravalements de façades – pierre de taille, notifié le 20 décembre 2019,
- Lot 3 : Charpente bois – couverture lauze, notifié le 20 décembre 2019,
- Lot 4 : Etanchéité, notifié le 7 janvier 2020,
- Lot 5 : Menuiseries extérieures métalliques,
- Lot 6 : Menuiseries extérieures bois, notifié le 23 décembre 2019,
- Lot 7 : Serrurerie – verrière, notifié le 20 décembre 2019,
- Lot 8 : Cloisons – doublages, notifié le 20 décembre 2019,
- Lot 9 : Faux plafonds, notifié le 20 décembre 2019,
- Lot 10 : Menuiseries intérieures, notifié le 23 décembre 2019,
- Lot 11 : Revêtements de sols durs et souples – faïences
- Lot 12 : Revêtements de sols résine, notifié le 23 décembre 2019,
- Lot 13 : Peinture, notifié le 20 décembre 2019,
- Lot 14 : Chauffage – rafraîchissement – sanitaires – ventilation – traitement d'air, notifié le 23 décembre 2019,
- Lot 15 : Courants forts – courants faibles, notifié le 20 décembre 2019,
- Lot 16 : Appareils élévateurs, notifié le 20 décembre 2019.

VU les crédits inscrits au budget communal,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 6 avril 2021,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec le groupement d'entreprises MARTINAZZO/BATIR /JOUVE SAS située 26 route du Chapitre – 48 000 MENDE, pour le lot n° 1

Article 2 :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise LOZERE CHARPENTE SAS située 11 ZA Raccourci de la Boulaine – 48 000 MENDE, pour le lot n° 3.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 22 AVR. 2021

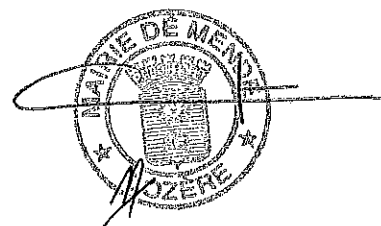
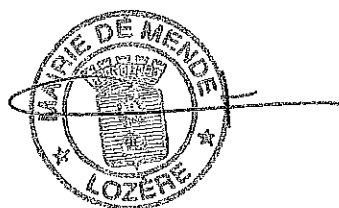
Fait à Mende, le 22 AVR. 2021

Le Maire de Mende,

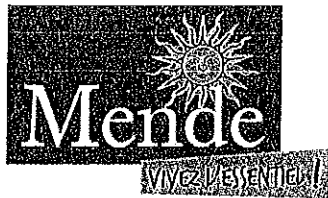
Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture
Le : 22 AVR. 2021
Accusé de réception du : 22 AVR. 2021



ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHE DE SERVICES « MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES D'INFORMATION ET ABRIS-VOYAGEURS VILLE DE MENDE »

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le marché de mobiliers urbains publicitaires d'information et abris-voyageurs Ville de Mende notifié le 2 avril 2015,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de services ci-dessus exposé,

VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 6 avril 2021,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE située 91 rue Brossolette – 95200 SARCELLES.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 22 AVR. 2021

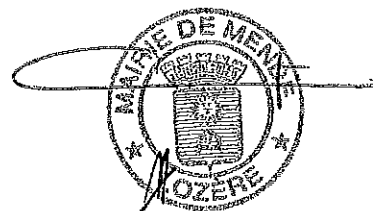
Fait à Mende, le 22 AVR. 2021

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU



Télétransmis à la Préfecture

Le : 22 AVR. 2021

Accusé de réception du : 22 AVR. 2021



ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ DE FOURNITURES « ACHAT AVEC REPRISÉ DE VÉHICULES POUR LA COMMUNE DE MENDE »

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le projet d'Achat avec reprise de véhicules pour la commune de Mende
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un marché de fournitures pour l'opération ci-dessus exposée,

VU la décomposition dudit marché en 3 lots, à savoir :

- Lot 1 : 2 camionnettes ou petits fourgons électriques neufs
- Lot 2 : 3 véhicules PTAC 3.5 T : 2 camions plateaux et 1 fourgon
- Lot 3 : 2 véhicules légers

VU les crédits inscrits au budget communal,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le marché de fournitures à passer avec l'entreprise GIRAUD AUTOMOBILE SA demeurant ZAE du Causse d'Auge – 48000 MENDE, pour un montant de **57 900,00 € TTC** correspondant aux prestations du lot n° 1.

Article 2 :

Est approuvé le marché de fournitures à passer avec l'entreprise GIRAUD AUTOMOBILE SA demeurant ZAE du Causse d'Auge – 48000 MENDE, pour un montant de **72 700,00 € TTC** correspondant aux prestations du lot n° 2.

Article 3 :

Est approuvé le marché de fournitures à passer avec l'entreprise GIRAUD AUTOMOBILE SA demeurant ZAE du Causse d'Auge – 48000 MENDE, pour un montant de **45 700,00 € TTC** correspondant aux prestations du lot n° 3.

Article 4 :

La dépense d'un montant prévisionnel de **176 300,00 € TTC** sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le **22 AVR. 2021**

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU



Fait à Mende, le **22 AVR.**

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU





**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ
DE FOURNITURES « FOURNITURE D'UNE
BALAYEUSE COMPACTE »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le projet d'Achat d'une balayeuse compacte

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché de fournitures pour l'opération ci-dessus exposée,

VU les crédits inscrits au budget communal,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le marché de fournitures à passer avec l'entreprise SAS EUROPE SERVICE demeurant Parc d'activités de Tronquières – Avenue du Garric – 15000 AURILLAC, pour un montant de **165 708,00€ TTC** (Solution de base + PSE N°2).

Article 2 :

La dépense d'un montant prévisionnel de **165 708,00€ TTC** sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 26 AVR, 2021

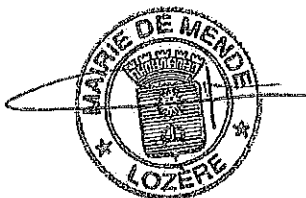
Fait à Mende, le 26 AVR, 2021

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU





2021- 23

**ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHÉ
« TRAVAUX RESEAUX SECS AVENUE DU 11
NOVEMBRE - MENDE »**

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU le projet de travaux de réseaux secs sur l'avenue du 11 Novembre à Mende

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché de travaux pour l'opération ci-dessus exposée,

VU les crédits inscrits au budget communal,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le marché de travaux à passer avec l'entreprise SLE demeurant 1, allée Raymond Fages – 48000 MENDE, pour un montant de **72 295,00 € HT** soit **86 754,00 € TTC**.

Article 2 :

La dépense d'un montant prévisionnel de **86 754,00 € TTC** sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 27 AVR. 2021

Fait à Mende, le 27 AVR. 2021

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU





ARRETE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES « PRESTATIONS DE COMMUNICATION – MOTO CLUB LOZERIEN POUR LA SAISON 2020 »

Le Maire de la Commune de Mende

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire,

VU les besoins en prestations de communication pour la saison sportive 2020,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un marché de prestations de services pour les besoins ci-dessus exposés,

VU les crédits inscrits au budget communal,

ARRETE

Article 1^{er} :

Est approuvé le marché de prestations de services à passer avec l'association Moto Club Lozérien demeurant ZA du Causse d'Auge – 48000 MENDE, pour un montant de **5 000,00 € TTC**.

Article 2 :

La dépense d'un montant prévisionnel de **5 000,00 € TTC** sera imputée sur les crédits disponibles au budget communal.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Publié le **17 MAI 2021**

Fait à Mende, le **17 MAI 2021**

Le Maire de Mende,

Le Maire de Mende,

Laurent SUAU

Laurent SUAU

